

Madame la Rectrice,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour une séance du Comité Technique Académique hors norme.

Cette séance est hors-norme car elle est convoquée alors que se déroule dans le pays depuis plusieurs semaines un mouvement social contre la réforme des retraites auquel l'opinion publique apporte majoritairement son soutien et auquel les personnels de l'éducation nationale participent avec force, détermination et ténacité. Cette réforme prévoit une baisse des pensions pour le plus grand nombre, un allongement du temps de travail, elle précarise la retraite et casse les solidarités entre les générations.

Parce qu'elle écarte les fonctionnaires civils du Code des Pensions, cette réforme est une atteinte au statut du fonctionnaire d'État. La pension ne sera plus ni calculée sur la base des six derniers mois ni payée par le budget de l'État. Ce ne sera d'ailleurs plus une pension. La pension est un salaire continué conçu pour garantir aux fonctionnaires le maintien d'un niveau de vie digne après une carrière consacrée au service de l'intérêt général. Le régime universel, outre qu'il engendre un effondrement des pensions des fonctionnaires qui ont peu de primes, et les professeurs ne sont pas les seuls dans ce cas-là, banalise le service de l'État. Le régime universel, c'est une négation de la fonction, structurante de notre contrat social, que jouent les institutions de la République et les services publics. Les personnels que nous représentons sont déterminés à obtenir le retrait de ce projet de loi, l'avis cinglant du Conseil d'État leur donne raison. Des alternatives existent pour financer les retraites dans la durée.

Cette séance est hors-norme également car elle se tient au moment où les premiers éléments de la loi du 6 août 2019 dite « de transformation de la fonction publique » entrent en application. A l'instar de la réforme des retraites qui dénature le lien entre le fonctionnaire retraité et l'État, cette loi dénature le lien entre le fonctionnaire actif et l'État. Cette loi place le recours au contrat au même rang que le recrutement de titulaires, elle facilite les restructurations et permet les abandons de missions, les délégations de service public, les externalisations et les privatisations, elle encourage l'individualisation des rémunérations et des primes, elle donne au supérieur hiérarchique direct des pouvoirs en matière de sanction, d'affectation, de promotion, de rémunération. Le dessaisissement des commissions paritaires

de leurs compétences en termes de mobilité et de promotion porte atteinte au fonctionnement démocratique de notre institution et va amplifier la perte de confiance des personnels en l'institution. C'est également une attaque sans précédent contre la démocratie sociale puisqu'elle s'inscrit à rebours de la longue marche vers la démocratisation de notre Etat, dont le Conseil National de la Résistance, la constitution de 1946 et les lois Le Pors de 1983/84 sont les jalons. La démocratie n'est pas complète quand les contre-pouvoirs et les corps intermédiaires sont privés des outils qui leur permettent d'agir, quand le fonctionnement de l'appareil d'État et celui du monde du travail échappe à la délibération et à la confrontation des points de vue. Dans l'éducation plus encore, parce qu'il est en charge de l'émancipation de la jeunesse, le fonctionnaire est un fonctionnaire citoyen qui doit pouvoir jouir des attributs démocratiques du citoyen et avoir un droit regard sur le fonctionnement du service et sur les décisions de l'administration.

Cette séance est enfin hors-norme car elle ouvre la préparation de la rentrée scolaire 2020 sous l'égide d'un budget et de réformes qui continuent à dégrader le service public d'éducation. Ces budgets étriés successifs et ces réformes s'inscrivent dans un contexte d'épuisement professionnel, de lassitude et surtout de colère. Les raisons en sont connues : conditions de travail dégradées, manque de matériel, effets d'un management parfois agressif, manque de considération. Elles s'inscrivent dans un contexte d'écoeurement face à la faiblesse chronique des rémunérations et aux discours médiatiques mensongers. Aussi, la profession n'acceptera pas une prétendue revalorisation aux effets lointains et liée à des contreparties sur le temps de service, les missions, le management. Nos collègues exigent le dégel immédiat du point d'indice, une revalorisation immédiate et sans condition des salaires de tous. Ils n'accepteront pas un sous-statut pour les jeunes professeurs. Car d'ores-et-déjà, les étudiants se détournent du professorat, et il serait irresponsable de mettre en péril les recrutements futurs dont le service public d'éducation a cruellement besoin.

A ne rien vouloir entendre le ministre Blanquer et le gouvernement prennent le risque d'une crise majeure, ils doivent l'entendre. Ne vous murez pas dans la même surdité que le ministre, entendez-nous.